



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20230425-2023_07_03-DE

Le mardi vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 18.04.2023

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, N. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/04/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 24/04/2023, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/04/2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2023

DELIBERATION N°07 – AUTORISATION DONNEE AU SMV (SYNDICAT MIXTE DE VALBERG) POUR LES TRAVAUX DU PARKING DES EGUILLES :

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal qu'en raison du mauvais état du parking des Eguilles, le Syndicat Mixte de Valberg a proposé à la commune de Beuil d'effectuer les travaux suivants :

- Décroustage enrobé
- Scarification
- Dépôt et mise en œuvre
- Démontage du télécorde
- Gestion des eaux
- Voie (éventuellement broyée avec de la chaux)
- Terre végétale avec dalle engazonnable en totalité ou partie
- Végétalisation

Ces travaux seront réalisés sur la commune de Beuil par les services techniques du Syndicat Mixte de Valberg qui se sont engagés à respecter toutes les réglementations applicables, notamment celles liées à l'environnement et à faire les études ou démarches administratives qui s'avèreront nécessaires en vue de cette opération. En effet, compte tenu du mauvais état de l'accès au parking et du parking en général, ainsi que des détériorations possibles liées aux travaux, une remise en l'état devra être envisagée.

Monsieur DONADEY demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition du SMV afin de réaliser ces travaux sur le parking des Eguilles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Syndicat Mixte de Valberg à réaliser ces travaux sur le parking des Eguilles de la commune de Beuil.

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : À R Prefecture

006-210600169-20230425-2023_07_03-DE

Délibération adoptée à la majorité.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE PEUIL" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and the number "06470" at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a cross.